

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022**

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoints** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME RONGERON, M. GALLIEN, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME VOUTE par M. GARCIA, MME EYRAUD par MME BELLARD, MME DURANTHON par MME LEPINE, MME SAUX par M. MARTIN, MME PATAT par M. DALLERY.

**Absents/Excusés**

**Secrétaire de séance** MME AURELLE.

**Rapporteur** : Monsieur Isidro MARTIN, Conseiller Municipal Délégué

**Monsieur le Maire** indique à l'Assemblée qu'au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la commune peut bénéficier de l'aide de l'Etat pour réaliser certains investissements.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre de l'aménagement de bourg pour l'opération suivante : création d'un City Stade.

L'objectif de cette nouvelle implantation a pour but essentiel de diversifier et de renforcer l'offre de services à destination de la jeunesse de la commune.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 50 550 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>Coût total des travaux</b>	<b>50 550 € H.T.</b>
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023 taux de 20 %	10 110 €
Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 (30%) (Modulable entre 20 et 40 % par les services de l'Etat après instruction)	15 165 €
<b>Participation communale</b>	<b>25 275 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre de la DETR 2023 auprès de l'Etat pour la création d'un City Stade ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire  
Brigitte AURELLE



Fait à Lempdes, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Henri GISSELBRECHT

2022-12-16

**OBJET**

Création d'un  
City Stade  
Demande de  
subvention au  
Conseil  
Départemental  
du Puy de Dôme  
au titre du FIC  
2023

N° 2/5

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

**SLOX**

ID : 063-216301937-20221219-DEL\_2\_20221216-DE

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022**

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoints** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME RONGERON, M. GALLIEN, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME VOUTE par M. GARCIA, MME EYRAUD par MME BELLARD, MME DURANTHON par MME LEPINE, MME SAUX par M. MARTIN, MME PATAT par M. DALLERY.

**Absents/Excusés**

**Secrétaire de séance** MME AURELLE.

**Rapporteur** : Monsieur Isidro MARTIN, Conseiller Municipal Délégué

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'au titre du plan de programmation du Fonds d'Intervention Communal 2023, la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre de l'aide en faveur des équipements sportifs courants : création d'un City Stade.

L'objectif de cette nouvelle implantation a pour but essentiel de diversifier et de renforcer l'offre de services à destination de la jeunesse de la commune.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 50 550 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût total des travaux	50 550 € H.T.
Subvention du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du FIC 2023 taux 20 %	10 110 €
Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 (30%) (Modulable entre 20 et 40 % par les services de l'Etat après instruction)	15 165 €
Participation communale	25 275 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ce programme ;
- **Sollicite** une demande de subvention au titre du FIC 2023 auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour la création d'un City Stade ;
- **Approuve** le plan de financement présenté.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire  
Brigitte AURELLE



Fait à Lempdes, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Henri GISSELBRECHT





2022-12-16

**OBJET**

Fixation du tarif  
2023 droit  
d'inscription  
Concours  
Photos

N° 3/5

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

**SLOX**

ID : 063-216301937-20221219-DEL\_3\_20221216-DE

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022**

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME RONGERON, M. GALLIEN, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME VOUTE par M. GARCIA, MME EYRAUD par MME BELLARD, MME DURANTHON par MME LEPINE, MME SAUX par M. MARTIN, MME PATAT par M. DALLERY.

**Absents/Excusés**

**Secrétaire de séance** MME AURELLE.

**Rapporteur** : Madame Danielle MISIC, Adjointe

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal a fixé le tarif concernant le droit d'inscription pour le Concours Photos à 12 € pour l'année 2022.

Il est proposé de maintenir ce tarif à 12 € pour l'année 2023.

Ce droit d'inscription sera perçu en espèces ou par chèque contre remise d'un récépissé, et encaissé par l'intermédiaire de la régie de recettes Concours et Locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire  
Brigitte AURELLE



Fait à Lempdes, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Henri GISSELBRECHT



2022-12-16

**OBJET**

Décision  
Modificative  
n° 1 budget  
commune

N° 4/5

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 063-216301937-20221216-DM\_N1\_2022-BF

L'an deux mille vingt deux, le **seize décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022**

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME RONGERON, M. GALLIEN, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME VOUTE par M. GARCIA, MME EYRAUD par MME BELLARD, MME DURANTHON par MME LEPINE, MME SAUX par M. MARTIN, MME PATAT par M. DALLERY.

**Absents/Excusés**

**Secrétaire de séance** MME AURELLE.

**Rapporteur** : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée les ajustements de crédits suivants :

- **VU** l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fonctionnement recettes décision modificative n° 1		
002	Excédent de fonctionnement	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	-6 500,00 €
70	Produits des services	34 650,00 €
73	Impôts et taxes	76 001,00 €
74	Dotations et participations	-53 340,00 €
75	Autres produits gestion courante	5 570,00 €
77	Produits exceptionnels	12 290,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>	<b>68 671,00 €</b>

<b>Fonctionnement dépenses décision modificative n° 1</b>		
011	Charges à caractère général	-179 410,00 €
012	Charges de personnel	200 000,00 €
014	Atténuations de produits	-13 000,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	54 660,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
65	Autres charges gestion courante	6 200,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	221,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>	<b>68 671,00 €</b>

<b>Investissement recettes décision modificative n° 1</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	54 660,00 €
024	Produits des cessions	-3 600,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	2,90 €
1068	Part affectée à l'investissement	0,00 €
13	Subventions d'investissement	-57 179,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	-620 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>	<b>-626 116,10 €</b>
<b>Investissement dépenses décision modificative n° 1</b>		
001	Déficit d'investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues investissement	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	-6 500,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-56 480,00 €
204	Subventions d'équipement versées	-14 510,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 267,00 €
23	Immobilisations en cours	-556 893,10 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>	<b>-626 116,10 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire  
Brigitte AURELLE



Fait à Lempdes, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Henri GISSELBRECHT





2022-12-16

**OBJET**

Versement  
d'une  
subvention  
exceptionnelle  
à l'association  
Les Petits  
Bougnats

N° 5/5

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 063-216301937-20221219-DEL\_5\_20221216-DE

L'an deux mille vingt deux, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Lempdes (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022**

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GABRILLARGUES, MME MISIC, M. BOURGEADE, MME LAROUDIE, M. BESSON, **Adjoint** ;

M. FOUILHOX, MME BELLARD, M. RUET, MME VESSIERE, M. MARTIN, M. DERRE, MME AURELLE, MME FAIVRE, MME LEPINE, M. GARCIA, M. DALLERY, MME RONGERON, M. GALLIEN, M. DUBOST, MME SAVIGNAT, M. FILAIRE, M. DAULAT, M. JONIN, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME VOUTE par M. GARCIA, MME EYRAUD par MME BELLARD, MME DURANTHON par MME LEPINE, MME SAUX par M. MARTIN, MME PATAT par M. DALLERY.

**Absents/Excusés**

**Secrétaire de séance** MME AURELLE.

**Rapporteur** : Monsieur Christophe BOURGEADE, Adjoint

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 25 mars 2022, le Conseil Municipal a fixé le montant des tarifs de la course verte La Deuch'Run qui a eu lieu le 24 juin 2022. Il avait été précisé que 1 € par coureur serait reversé à une association Lempdaise, à savoir pour cette année l'association Les Petits Bougnats.

221 coureurs ayant participé à cette course, il est ainsi proposé de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 221 € à l'association Les Petits Bougnats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire  
Brigitte AURELLE



Fait à Lempdes, le 19 décembre 2022

Le Maire  
Henri GISSELBRECHT